

cette source se chiffraient, pour toutes les provinces, par \$7,857,751, pour atteindre \$9,290,900 en 1922, \$10,842,525 en 1923, \$11,944,242 en 1924, \$13,020,607 en 1925, \$15,288,138 en 1926, \$15,822,339 en 1927, \$18,980,716 en 1928, et \$21,735,827 en 1929.

Le gonflement du revenu de la taxe de la gazoline est une autre marque de la vulgarisation de l'automobile. En 1923, le Manitoba et l'Alberta étaient les deux seules provinces montrant des revenus de cette source, le total étant de \$280,404. En 1924, cinq provinces: l'Île du Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie Britannique ont prélevé en taxes sur la gazoline la somme de \$559,543, tandis qu'en 1925 les mêmes provinces, plus l'Ontario, ont encaissé \$3,521,388. En 1926, toutes les provinces, excepté la Saskatchewan, ont reçu en taxe de gazoline, la somme de \$6,104,716, en 1927, \$7,615,907 et en 1928, \$9,151,735; en 1929 la même taxe rapportait pour toutes les provinces un total de \$17,237,017.

Les revenus provinciaux provenant de la vente des liqueurs ont considérablement augmenté en ces dernières années. L'étatisation du commerce des liqueurs dans la majorité des provinces a eu pour résultat en profits directs, permis d'achat, de vente, etc., un fort accroissement de revenus provinciaux. De telles sources de revenu n'existaient pas avant l'étatisation du commerce de liqueurs. En 1925, le revenu perçu par toutes les provinces pour leur commerce de liqueurs était de \$8,964,824; de \$11,609,392, en 1926; \$16,793,656, en 1927; \$22,755,212, en 1928; et \$27,599,687, en 1929. La méthode de contrôle varie suivant les provinces. Dans la majorité des cas, ce commerce est sous le contrôle de commissions indépendantes qui appliquent les différentes lois les concernant, mais la comptabilité et les profits ne paraissent pas d'une manière uniforme dans les comptes publics des provinces.

Passif global des provinces.—Le passif direct des provinces en 1930 se chiffre par \$1,140,953,696, accusant ainsi un accroissement continu depuis 1896 alors qu'il se totalisait à \$51,315,130. Il se répartit comme suit: Ontario, 41.7 p.c.; Alberta, 11.1 p.c.; Colombie Britannique, 10.8 p.c.; Manitoba, 9.3 p.c.; Québec, 8.6 p.c.; Saskatchewan, 7.1 p.c.; Nouveau-Brunswick, 5.6 p.c.; Nouvelle-Écosse, 5.5 p.c.; Île du Prince-Édouard, 0.3 p.c. Donc, les Provinces Maritimes dont la population n'équivaut même pas à 10 p.c. de la population globale du Canada, détiennent 11.4 p.c. du passif direct, les Provinces de l'Ouest, avec 29 p.c. de la population, 38 p.c. et l'Ontario avec 33 p.c. de la population, 42 p.c. C'est le Québec qui est placé le plus avantageusement, ayant 27 p.c. de la population, son passif direct n'est que de 8.6 p.c. du chiffre global. En plus du passif direct, il y a un passif indirect; il se monte à \$227,599,646, ce qui porte le passif global, direct et indirect, des provinces à \$1,368,553,342. Les chiffres, répartis parmi les provinces et se rapportant aux exercices 1896, 1911, et 1916 à 1930 sont donnés au tableau 23.

Dette obligataire des provinces.—La majeure partie du passif global des provinces est constituée par la dette obligataire payable au pays et à l'étranger. Celle-ci s'élève en 1930 à \$919,142,905 en plus des bons du Trésor émis pour fins provinciales qui se montent à \$71,778,326. Les chiffres se rapportant à la dette obligataire depuis 1916 figurent au tableau 24. L'accroissement de la dette obligataire des provinces, qui a été si rapide au cours de la période dont il s'agit, est attribuable, dans une grande mesure, à la nationalisation de plus en plus compréhensive des utilités publiques (exemple, la "Hydro" en Ontario), à la construction des grandes routes et autostrades dans toutes les provinces, au développement du système d'instruction publique, à la stimulation des entreprises industrielles et aux mesures se rapportant au bien-être public et social. Pour ces fins, il a fallu faire des déboursés importants auxquels il n'était pas facile de faire face à même les recettes ordinaires, mais bien que les emprunts aient fait accroître la dette, ils